

Délibération 2026-06 : Demande d'un aide financière exceptionnell

L'an deux mil vingt-six, et le treize avril à 17 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal MORA, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents physiquement : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Date de la convocation : 07 avril 2026

Noms	Présents	Excusés	Absents	Noms	Présents	Excusés	Absents
M Mora	X						
Mme Gouvet	X			Mme Narbout		Pouvoir Mme Lahargue	
Mme Teulé	X			Mme Armary	X		
Mme Arasco	X			Mme Brocq-Rousseu	X		
Mme Lahargue	X			Mme Viletier	X		
Mme De Boyer Montegut		Pouvoir Mme Gouvet		M. Ferrer	X		

2026-06 : Demande d'un aide financière exceptionnelle pour la famille [REDACTED]

Rapporteur : Madame la vice-présidente

La famille [REDACTED] est composée d'une [REDACTED].
Madame est [REDACTED]. Sa situation financière s'est dégradée. Aujourd'hui, elle perçoit [REDACTED].

[REDACTED] sollicite une aide ponctuelle pour des courses alimentaires.

Le reste à vivre par personne est de 243.30€.

Le CCAS propose d'octroyer une aide de 300€ comme bénéficiaire [REDACTED].

Le dossier est exposé en séance.

Considérant la situation de cette famille, oui l'exposé,

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à délibérer.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 13 avril 2026

Le Président,

Pascal MORA

